



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 3 février 2026 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière
Siège #2 - René Caron
Siège #3 - Louis Potvin
Siège #4 - Amélie Guay
Siège #5 - Patrick Soumis
Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de 16 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2026-02-041

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 -** Approbation - séance ordinaire du 13 janvier 2026
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 -** Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
 - 5.2 -** Office municipal d'habitation (OMH) - Budget final 2025 et Budget 2026
 - 5.3 -** Projet bureau multifonctionnel au 1045 Marie-Victorin (Ancien Foyer CIUSSS)
 - 5.3.1 -** Service d'architectes
 - 5.3.2 -** Offre de services - en Ingénierie
 - 5.3.3 -** Offre de services en ingénierie - Mise à jour du plan d'intervention /TECQ 2024
 - 5.4 -** Renouvellement d'adhésion 2026 - ADMQ
 - 5.5 -** Renouvellement abonnement logiciel Canva Pro
 - 5.6 -** Rapport de la SPA de la Mauricie pour 2025



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 5.7 - Dénonciation de l'abolition du programme de l'expérience Québécoise PEQ
- 5.8 - Proclamation du mois de l'Autisme - Avril 2026
- 5.9 - Photocopieur - Bureau municipal
- 5.10 - Renouvellement - Assurances FQM
- 5.11 - Déchiquetage APHMRCB 2026
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Revenus - Janvier 2026
 - 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
 - 6.3 - Vente pour taxes 2025
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Frais de location de la caserne en 2026
 - 7.2 - Travaux d'amélioration du système d'alarme incendie - Chalet des loisirs
 - 7.3 - Rapport annuel SSIRMRCB
 - 7.4 - Autorisation de signature de l'entente et approbation du budget 2026 (PR et volet incendie)
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements - Appel d'offres
 - 8.2 - Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
 - 8.2.1 - Travaux au pont Ruisseau Charland - Ouverture de la 132
 - 8.2.2 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2024-2026- Volet Entretien
 - 8.2.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Redressement-Sécurisation - Projet d'asphaltage du rang Saint-Joseph
 - 8.3 - Demande de branchement aqueduc - 191 18e Avenue
 - 8.4 - Transport de fumiers à la route Courteau
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
 - 9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville
 - 9.3 - Dépôt du rapport d'aquifère pour 2025
 - 9.4 - Révision des données - Entente intermunicipale - Eau potable
 - 9.5 - Offre de services - Renouvellement collecte de Gros Rebut
 - 9.6 - Projet de mise aux normes de fosses septiques
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en janvier 2026
 - 10.2 - Tourisme Centre-du-Québec - Renouvellement adhésion 2026
 - 10.3 - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) - 27 janvier 2026
 - 10.3.1 - Route Marie Victorin - construction (6 083 484)
 - 10.3.2 - 428 route Marie Victorin - lotissement
 - 10.4 - Approbation du deuxième versement - Acquisition du lot 6 084 015
 - 10.5 - Demande de report de la classification - Fleurons du Québec



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

10.6 - Contribution financière aux bornes de recharge (projet village relais)

11 - LÉGISLATION

11.1 - 220-2026 # Règlement général de la bibliothèque

11.1.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 220-2026
Règlement général de la bibliothèque

11.1.2 - Adoption du projet de règlement # 220-2026 Règlement
général de la bibliothèque

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Lampadaire - Solaire - Piste à rouleaux

12.2 - Ligne téléphonique au Chalet des sports

12.3 - Salle multifonctionnelle

12.3.1 - Supplément frais d'ingénierie - Avenant 04

12.3.2 - Certificat de paiement #17

12.3.3 - Concours de nom pour la salle multifonctionnelle

12.3.4 - Demande de révision de location - Les Productions Brique-
à-Brac

12.3.5 - Location - Marché des Artisans

12.4 - Bibliothèque

12.4.1 - Contribution annuelle 2026 - Réseau biblio

12.4.2 - Suivi - Bibliothèque

12.5 - Demande d'aide financière - Réparation passerelle et sentier Club de
VTT et motoneige Namasak

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2026-02-042

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 13 janvier 2026

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 3 février 2025 et répond aux questions des membres du conseil :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Séance d'information pour les fosses septique mardi 10 février à 19h à la salle multifonctionnelle
- Spectacle d'Édith Piaff pour la Saint-Valentin organisé par le comité culturel /samedi 21 février à 19h 30 à la salle multifonctionnelle
- Rappel aux citoyens pour le 4e versement des taxes en 2025 afin d'éviter les ventes pour Taxes

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Séances du conseil des maires le 21 janvier 2026
- Séances du conseil des maires - SSIRMRCB le 25 février 2026 à venir

2026-02-043

5.2 - Office municipal d'habitation (OMH) - Budget final 2025 et Budget 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De prendre note le rapport du budget final 2025 et des prévisions budgétaires 2026 de l'Office municipal d'habitation au Coeur-du-Québec (OMH) à la page 14 ;

D'accepter de payer le Quote-Part du budget 2025 au montant de 4 708 \$ pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ;

D'accepter les prévisions budgétaires pour 2026 au montant de 4 676 \$ pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

5.3 - Projet bureau multifonctionnel au 1045 Marie-Victorin (Ancien Foyer CIUSSS)

2026-02-044

5.3.1 - Service d'architectes

Considérant le projet de construction d'un bureau multifonctionnel au 1045, route Marie-Victorin ;

Considérant la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réfection et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

Considérant les plans pré conceptuels et l'estimation budgétaire révisée (incluant les coûts d'ingénierie de Tetra Tech) proposés par la firme BGA Architectes :

- Phase 1 : Aménagement des bureaux et de la bibliothèque (avec ajustements d'aménagement et d'ouvertures) ;
- Phase 2 : Aménagement de la salle polyvalente, incluant la coquille, les installations sanitaires, la cuisine et les espaces de rangement ;
- Les options relatives à la coquille et à l'aménagement d'une salle multifonctionnelle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De prendre note les plans pré conceptuels et les estimations budgétaires révisées datés du 3 février 2026, tels que présentés par la firme BGA Architectes ;

D'attendre la décision du PRACIM avant de poursuivre les démarches administratives et techniques liées au projet de bureau multifonctionnel en conformité avec les exigences du programme PRACIM ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'autoriser le maire M. Christian Baril et la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

2026-02-045 5.3.2 - Offre de services - en Ingénierie

Considérant le projet du bureau multifonctionnel au 1045, route Marie-Victorin ;

Considérant les modifications apportées suite au projet initial et le souhait de faire les travaux en 3 phases ;

Considérant l'offre de services additionnelle de la firme Tetra Tech QI inc relative à la coordination des disciplines de structure et d'électromécanique au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services additionnelle de la firme Tetra Tech QI inc. relative à la coordination des disciplines de structure et d'électromécanique au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser la Directrice Générale, Mme Hanta Rasami à signer tous les documents relatifs à cette offre.

2026-02-046 5.3.3 - Offre de services en ingénierie - Mise à jour du plan d'intervention /TECQ 2024

Considérant le plan d'intervention Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité en date du 13 janvier 2017 ;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour de ce plan pour la TECQ 2024 au montant approximatif de 3 500 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services reçue de la firme Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour du plan d'intervention/TECQ 2024 au montant approximatif de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

2026-02-047 5.4 - Renouvellement d'adhésion 2026 - ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser et d'assumer la dépense de 512 \$ plus taxes applicables, pour le renouvellement de l'adhésion de M^{me} Hanta Rasami, directrice générale, à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

Et d'autoriser et d'assumer le paiement de l'assurance juridique et du PAE au montant de 629,55 \$, taxes incluses.

2026-02-048 5.5 - Renouvellement abonnement logiciel Canva Pro



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité veut garder la qualité de ses publications auprès de ses citoyens ;

Considérant que toutes les conceptions des designs et des graphismes sont faites majoritairement au bureau municipal, et ce depuis le 12 août 2022 ;

Considérant le frais d'abonnement annuel de Canva Pro au montant de 142 \$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de payer le frais d'abonnement annuel de Canva Pro au montant de 142 \$ plus les taxes applicables.

2026-02-049 5.6 - Rapport de la SPA de la Mauricie pour 2025

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a conclu une entente de services avec la SPA Mauricie pour la gestion animalière sur son territoire ;

Considérant le rapport du bilan des interventions au 30 septembre 2025, détaillant les activités et les statistiques relatives à la protection et au contrôle des animaux déposé au conseil ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le rapport du bilan des interventions au 30 septembre 2025 de la SPA Mauricie.

2026-02-050 5.7 - Dénonciation de l'abolition du programme de l'expérience Québécoise PEQ

Considérant que le programme de l'expérience québécoise (PEQ) s'adressait aux travailleurs étrangers temporaires ou aux étudiants étrangers diplômés du Québec ;

Considérant que le PEQ a pris fin le 19 novembre 2025 sans prévoir de clause grand-père pour les personnes déjà installées et engagées dans un processus d'établissement permanent ;

Considérant que les demandes des élections permanentes déjà présentées dans le cadre de ce programme continueront d'être examinées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, mais sans aucune garantie de résultat rapide ;

Considérant que le PEQ représentait un engagement clair de l'État québécois envers les personnes immigrantes francophones ayant choisi le Québec, qui ont payé des taxes et impôts tout en contribuant activement à la société ;

Considérant que cette décision administrative, froide et aveugle aux réalités humaines, force aujourd'hui des familles intégrées à retourner dans leur pays d'origine, malgré des années d'efforts, de sacrifices et d'investissements ;

Considérant que dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, cette décision condamne une famille entrepreneure, propriétaire de sa maison et d'une entreprise locale essentielle et dynamique, la Ferme Robin, à l'arrachement et au déracinement après quatre années de vie active au sein de la communauté ;

Considérant que cette famille parle français, participe pleinement à la vie communautaire et contribue de manière tangible à la vitalité économique locale ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que leurs quatre enfants, intégrés à nos écoles, sont brutalement confrontés à une rupture scolaire, sociale et identitaire, une situation que le conseil municipal juge humainement inacceptable ;

Considérant que dans un contexte de pénurie criante de main-d'œuvre, de fragilité des services de proximité et de dévitalisation des régions, expulser des familles productives, engagées et francophones relève de l'absurdité totale ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, situé dans la MRC de Bécancour se trouve en région ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est considérée comme étant dévitalisée et que l'arrivée de nouveau arrivant francophone, motivé, entrepreneur est une bénédiction pour celle-ci ;

Considérant que cette situation illustre une incohérence flagrante entre les discours gouvernementaux sur l'attractivité des régions et les décisions réelles qui vident nos communautés de leurs forces vives ;

Considérant que la disparition de telles familles représente non seulement une perte économique, mais aussi une blessure pour l'ensemble de la communauté, un échec social et un message démotivant pour l'ensemble du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dénonce l'abolition du programme de l'expérience québécoise PEQ pour les personnes déjà établies au Québec ;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures transitoires, incluant une clause grand-père, afin de permettre aux personnes immigrantes déjà intégrées de poursuivre leur parcours vers la résidence permanente ;

Que le conseil municipal réaffirme l'importance de l'immigration régionale comme facteur clé de développement économique, social et démographique ;

Que le conseil municipal appuie Gauthier et Eveline De Robin de Barbentane ainsi que leurs quatre enfants dans leurs processus pour obtenir leurs résidences permanentes au Canada et ainsi poursuivre leurs établissements dans la vie économie et sociale de notre communauté ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legaut, au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, monsieur Jean-François Roberge, au député de la circonscription de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, à monsieur Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Bécancour.

2026-02-051

5.8 - Proclamation du mois de l'Autisme - Avril 2026

Considérant que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984 ;

Considérant qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société ;

Considérant qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

2026-02-052 5.9 - Photocopieur - Bureau municipal

Considérant la date de la fin du contrat de location est au 1er avril 2026 :

Considérant les offres de services reçues :

	Location	Contrat de Services
Sharp BP-51c26	78 \$/66 mois	• Toner inclus : 0,008 copie dans le noir • Toner inclus: 0,059 copie dans la couleur
Sharp BP-71c31	95 \$/66 mois	• Toner inclus : 0,008 copie dans le noir • Toner inclus : 0,059 copie dans la couleur
Toshiba 2525AC	97.78 \$/66 mois	• Toner inclus : 0.0095 copie dans le noir • Toner inclus : 0,066 copie dans la couleur
Konica Minolta C251i	94,75 \$/66 mois	• Toner inclus : 0,0079 copie dans le noir • Toner inclus : 0,069 copie dans la couleur

* plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services relative au Sharp BP-51c26 au montant de 78 \$ plus les taxes applicables + le contrat de services :

- Toner inclus : 0,008 copie dans le noir
- Toner inclus: 0,059 copie dans la couleur

Et ce, pour une durée de 66 mois.

2026-02-053 5.10 - Renouvellement - Assurances FQM

Considérant le montant du renouvellement d'assurances de la FQM :

	2026
--	-------------



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Renouvellement de police	41 821,00 \$
Taxe sur prime 9 %	3 763,89 \$
Renouvellement de police assurance automobile	2 618,00 \$
Taxe sur prime 9 %	235,62 \$
TOTAL	48 438.51 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De reconduire le contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec tel que proposé, au montant de 48 438,51 \$, taxes incluses.

2026-02-054

5.11 - Déchiquetage APHMRCB 2026

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la destruction de documents conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales ;

Considérant que l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) offre le service de déchiquetage au montant de 5 \$/boîte, et se conforme à la loi sur la confidentialité et les protections des renseignements personnels ;

Considérant que le déchiquetage est effectué par la clientèle de l'association, ce qui permet au centre d'offrir des ateliers intéressants et adaptés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la destruction par déchiquetage des archives municipales, et ce en conformité avec le calendrier de conservation de la municipalité ;

D'accepter l'offre de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) pour effectuer le déchiquetage des dossiers pour 5 \$/boîte et conformément à la loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - Janvier 2026

Le montant total des revenus facturés du mois de janvier précédent est de 63 606,18 \$.

Le montant total des revenus encaissés en date du 31 janvier 2026 est de 106 765,26 \$.

2026-02-055

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Total des salaires :	21 159,87 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	64 327, 86 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	58 369,40 \$
Total des dépenses :	<u>143 857,13 \$</u>

2026-02-056

6.3 - Vente pour taxes 2025

Conformément à l'article 1022 du code municipal du Québec, la directrice générale greffière-trésorière dépose au conseil la liste des arriérés de taxes 2025 d'un montant supérieur à 150 \$ en date du 3 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil approuve la liste des arriérés de taxes 2025 en date du 3 février 2026 au montant de 31 741.60 \$ tel que déposé ;

D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à transmettre à la MRC de Bécancour tous les comptes de taxes en souffrance, ayant un solde de 150 \$ et plus en date du 6 mars 2026, et ce, même si un chèque postdaté après le 6 mars 2026 a été déposé, afin qu'elle procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-02-057

7.1 - Frais de location de la caserne en 2026

Considérant l'indice des prix à la consommation du Canada aux préparations du budget 2026 à 2,2 %;

Considérant l'indice des prix à la consommation du Québec aux préparations du budget 2026 à 3,2 % ;

Considérant la moyenne de ces 2 IPC à 2,7 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'indexer à 2,7 % le frais de location 2026 de la caserne pour un montant total de 15 840,97 \$.

2026-02-058

7.2 - Travaux d'amélioration du système d'alarme incendie - Chalet des loisirs

Considérant la recommandation de sécurité de l'assurance de la municipalité au Chalet des loisirs au 210 14^e Avenue, afin de remplacer les détecteurs de chaleur actuels par des détecteurs de fumée ;

Considérant l'offre de services de la firme AIA Sécurité inc. au montant de 684,69 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme AIA Sécurité inc. au montant de 684,69 \$ plus les taxes applicables.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2026-02-059 7.3 - Rapport annuel SSIRMRCB

Considérant l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie » ;

Considérant que le rôle de la MRC est de réaliser un portrait régional de la sécurité incendie et que pour ce faire, il est essentiel de recenser les données municipales afin de dresser un rapport annuel fidèle ;

Considérant le rapport « Plan de mise en œuvre » préparé et déposé par la directrice générale donnant le pourcentage de réalisation de l'année 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le dépôt du rapport « Plan de mise en œuvre » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et autoriser la transmission au coordonnateur incendie de la MRC de Bécancour.

2026-02-060 7.4 - Autorisation de signature de l'entente et approbation du budget 2026 (PR et volet incendie)

Considérant que le CIUSSS MCQ exige le renouvellement de l'entente de services des premiers répondants selon les nouvelles orientations de Santé Québec ;

Considérant qu'il est nécessaire de signer cette entente et de soumettre le budget ventilé pour assurer la continuité du financement et des services à la population ;

Considérant que le budget 2026 comprenant les volets « Incendie » et « Premiers répondants » a été dûment présenté au conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver la nouvelle entente de services des premiers répondants avec le CIUSSS MCQ ;

D'adopter le budget 2026 ventilé pour les volets Incendie et Premiers répondants ;

D'autoriser le maire M. Christian Baril et la directrice générale, Mme Hanta Rasami à signer l'entente et tous les documents afférents ;

D'autoriser la transmission immédiate de la présente résolution et des documents requis au CIUSSS MCQ.

8 - TRANSPORT

2026-02-061 8.1 - Travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements - Appel d'offres

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la demande de soumissions par voie publique, dans le système électronique d'appel d'offres SEAO ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La demande de soumission est pour des travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements, pour une période de (3) ans, pour les saisons hivernales 2026 à 2028, avec possibilité d'une prolongation d'une durée de (2) ans. Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le 9 juillet 2026 et ouvertes publiquement le même jour à la même heure ;

D'autoriser à faire une demande de devis de soumission à jour tel que préparé en juillet 2021.

8.2 - Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

2026-02-062

8.2.1 - Travaux au pont Ruisseau Charland - Ouverture de la 132

Considérant les travaux au pont Ruisseau Charland du ministère des transports et de la mobilité durable MTMD ;

Considérant que la firme Couillard Construction ltée a effectué des travaux sur la route 132 nécessitant le transport de déblais ;

Considérant l'utilisation intensive des routes Courteau et à la Laine par des camions de transport lourd génère des préoccupations quant à l'usure prématurée et à l'intégrité structurelle de la chaussée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mentionner à l'entrepreneur et au ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD que malgré le grand froid, la surutilisation de ces 2 routes pourrait toujours causer des bris prématurés de la chaussée et d'autres problèmes ;

D'accepter la visite d'inspection conjointe entre la Municipalité, la firme Couillard Construction ltée et le ministère suivant la période de dégel, afin de valider l'état de la chaussée ;

De demander le rechargement et la remise à l'état de la chaussée tels que prévus dans la résolution # 2026-01-016 si la municipalité juge nécessaire.

2026-02-063

8.2.2 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2024-2026- Volet Entretien

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé une aide financière maximale de 36 537 \$ à la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien ;

Considérant que les modalités d'application 2024-2026 du programme exigent qu'au moins les deux tiers de cette aide financière soient alloués à des travaux d'entretien d'été ou à l'achat de machinerie et d'équipement s'y rapportant, à défaut de quoi la Municipalité devra justifier son incapacité à respecter ce seuil ;

Considérant que cette aide financière vise à soutenir l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments de ponts situés sur ces routes, sous la responsabilité de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte l'aide financière de 36 537 \$ accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la Municipalité s'engage à utiliser cette aide financière conformément aux exigences du programme, notamment en allouant les deux tiers du montant à des travaux d'entretien d'été ou à l'achat de machinerie et d'équipement s'y rapportant, ou en justifiant toute incapacité à respecter ce seuil ;

Que la Municipalité informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable, via son rapport financier, de l'utilisation des fonds reçus, en conformité avec les objectifs du programme.

2026-02-064

8.2.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Redressement-Sécurisation - Projet d'asphaltage du rang Saint-Joseph

Considérant le projet d'asphaltage du rang Saint-Joseph ;

Considérant les plans et devis estimatifs de la firme Tetra tech au montant estimatif de 2 949 010 \$ plus les taxes applicables de ce projet ;

Considérant la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du PAVL (dossier no VFN33722) ;

Considérant que cette demande visait à obtenir un soutien financier pour des travaux de voirie locale lors de l'appel de projets s'étant déroulés du 4 août au 19 septembre 2025 ;

Considérant la lettre de refus du ministère suite à cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De prendre note la lettre de refus du ministère des Transports et de la Mobilité durable MTMD ;

De faire avancer le projet auprès de la firme Tetra tech ;

De demander à la MRC de Bécancour d'ajouter ce rang lors de la mise à jour du plan d'intervention à déposer au ministère ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à refaire une nouvelle demande à la prochaine appel de projets.

2026-02-065

8.3 - Demande de branchement aqueduc - 191 18e Avenue

Considérant la demande de branchement d'aqueduc pour un bâtiment accessoire au 191 18e Avenue au lot 6 084 606 ;

Considérant que la réalisation d'un nouveau branchement au réseau d'aqueduc nécessite l'approbation du Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de branchement d'aqueduc pour le lot 6 084 606 ;

Tous les frais relatifs à ces travaux sont aux frais du propriétaire.

2026-02-066

8.4 - Transport de fumiers à la route Courteau



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la demande d'utilisation de la route Courteau de M. Adrien Oschwald et de la ferme Imaro à chaque année pour le transport de fumiers ;

Considérant que le déneigement et l'ouverture de la route sont à leurs frais ;

Considérant que ce détour permet à la municipalité d'éviter les plaintes relatives à leur passage au village et au rang Saint-Joseph ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Autoriser l'utilisation de la route Courteau ainsi que les frais inhérents.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de janvier 2026 est de 287,1 m³ (63 153.17 gallons impériaux).

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

2026	M ³	Gallons impériaux	2025	M ³	Gallons impériaux
Décembre 2025	135.48	25 736.40	Décembre 2024	Aucune donnée	Aucune donnée
Janvier	197.63	43 472.08	Janvier	118.50	25 956.37
Février			Février	100.06	21 996.92
Mars			Mars	123.24	27 056.22
Avril			Avril	122.59	26 836.25
Mai			Mai	129.14	28 376.03
Juin			Juin	145.58	31 895.54
Juillet			Juillet	152.67	33 435.32
Août			Août	250.54	54 992.31
Septembre			Septembre	191.58	42 014.13
Octobre			Octobre	177.19	38 934.56
Novembre			Novembre	117.59	25 736.40
Décembre			Décembre	135.48	29 695.85

* Consommation totale pour le mois

2026-02-067

9.3 - Dépôt du rapport d'aquifère pour 2025

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est soucieuse d'assurer la pérennité et la qualité de son alimentation en eau potable ;

Considérant que le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) impose un suivi rigoureux des volumes extraits et du comportement de la nappe phréatique ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le rapport annuel du suivi de l'exploitation de l'aquifère 2025 tel que présenté.

2026-02-068 9.4 - Révision des données - Entente intermunicipale - Eau potable

Considérant l'entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville ;

Considérant le projet de modification de l'entente suite à la recommandation du MAMH ;

Considérant que cette modification nécessite une validation et une mise à jour technique ;

Considérant que la firme Arrakis Consultants inc. a réalisé cette expertise au montant total de 3 825 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant que les deux municipalités ont convenu de partager ces frais à parts égales (50/50) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer la somme de 1 912,50 \$ (plus taxes applicables).

2026-02-069 9.5 - Offre de services - Renouvellement collecte de Gros Rebut

Considérant l'offre de services de la firme RecycLav au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026 ;

Considérant que le service fonctionne par mois, et ce, par une prise de rendez-vous par les citoyens ;

Considérant le volume à respecter à chaque collecte/par citoyen ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme RecycLav au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026.

2026-02-070 9.6 - Projet de mise aux normes de fosses septiques

Considérant la résolution # 2025-09-332 ;

Considérant la séance d'informations publique prévue le 10 février 2026 relative aux mises aux normes des installations septiques ;

Considérant l'offre de services de la firme GROBEC au montant de 567,29 \$ plus les taxes applicables pour le volet technique à cette rencontre ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme GROBEC au montant de 567,29 \$ plus les taxes applicables.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en janvier 2026

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de janvier 2026 indique que 2 permis ont été délivrés pour un montant de 51 000 \$.

2026-02-071 10.2 - Tourisme Centre-du-Québec - Renouvellement adhésion 2026

Considérant le nouveau modèle d'adhésion de La Route des Navigateurs ;

Considérant que la municipalité pourrait bénéficier d'une visibilité accrue sur deux sites internet distincts, ainsi que des investissements en marketing détaillés dans le document joint ;

Considérant que le coût annuel de l'adhésion est de 400 \$, avec une réduction de 50 %, soit un montant de 200 \$ pour l'année 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Route des Navigateurs pour l'année 2026.

10.3 - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) - 27 janvier 2026

2026-02-072 10.3.1 - Route Marie Victorin - construction (6 083 484)

Considérant que le projet de construction d'une nouvelle résidence visé par la présente demande est situé dans un îlot déstructuré situé dans la zone A-01 ;

Considérant que le règlement municipal #169-2021 exige la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain (ZEGT) est entré en vigueur le 15 juillet 2021 ;

Considérant que l'expertise géotechnique datée du 18 novembre 2025, dossier #N/Ref : F2502013-001_R00 visant le lot #6 083 484 du cadastre du Québec, propriété de M. Dominique Nantel, a fait l'objet d'une recommandation favorable pour réaliser un projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale d'une dimension de 14,02m x 19,81m (46'x65') ;

Considérant que le comité a pris connaissance des conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères et normes y étant décrits ;

Considérant que les autres éléments sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant que le comité souligne que le propriétaire demeure responsable d'effectuer les vérifications requises additionnelles relativement aux autres normes



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

pouvant s'appliquer, ainsi que de se conformer aux conditions énoncées à ladite expertise géotechnique ;

Considérant qu'il y a donc lieu de donner favorablement suite à la présente demande ;

Considérant que la présente recommandation favorable est néanmoins conditionnelle à ce que toutes les conditions énoncées à la présente étude soient respectées intégralement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De recevoir la présente expertise géotechnique, mais conditionnellement au respect des conditions énumérées ci-dessus, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-02-073

10.3.2 - 428 route Marie Victorin - lotissement

Considérant la demande du 30 décembre 2025, à l'effet d'autoriser un projet d'opération cadastrale et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur la propriété sise au 428 route Marie-Victorin ;

Considérant que le projet est situé dans la zone mixte M-05, lequel pourrait être conforme, à l'exception de la réalisation d'une opération cadastrale créant un nouveau lot d'un frontage inférieur à la norme de 18m, laquelle est prévue à l'article # 9.1 du règlement de lotissement # 97-2012 ;

Considérant que la propriété est située à l'intérieur du périmètre identifié comme étant une zone potentiellement exposée aux glissements de terrain (ZEGT) ;

Considérant que les dispositions de l'article #12 du Règlement sur les dérogations mineures #102-2012 prévoient que les superficies et dimensions minimales de terrain pour les terrains situés en zone d'encadrement naturel ne peuvent faire l'objet de la délivrance d'une dérogation mineure ;

Considérant les orientations définies au plan d'urbanisme municipal, ainsi que celles prévues au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bécancour ;

Considérant qu'il est impossible de considérer un règlement d'exception au seul bénéfice du demandeur ;

Considérant que le comité souligne par ailleurs que pour toute demande de dérogation mineure, le demandeur a la responsabilité de faire la démonstration que la réglementation en vigueur doit causer un préjudice sérieux à son droit de propriété ;

Considérant que dans ce contexte, le demandeur aurait la possibilité d'aménager un 2^e logement dans la résidence existante et ce, conformément aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 et assujetti à l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #188-2023 ;

Considérant que le comité recommande de maintenir telles quelles les dispositions de l'article #12 du Règlement sur les dérogations mineures #102-2012 ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De maintenir les dispositions en vigueur du règlement # 97-2012 sur les dérogations mineures, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-02-074 10.4 - Approbation du deuxième versement - Acquisition du lot 6 084 015

Considérant la résolution # 2024-10-345 ;

Considérant que le projet de stationnement s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Plan particulier d'urbanisme (PPU) de la municipalité ;

Considérant le contrat de vente relative à l'acquisition du lot 6 084 015 au montant total de 80 000 \$;

Considérant que le 1er paiement au montant de 40 000 \$ a été effectué auprès du vendeur M. Réal Lefebvre lors de la signature du contrat ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le conseiller M. René Caron s'est retiré lors de l'adoption de la résolution.**

D'autoriser le paiement du solde à payer au montant de 40 000 \$;

D'autoriser la direction générale Mme Hanta Rasami à effectuer le virement de ladite somme, en veillant au respect strict des procédures financières et des instructions de dépôt.

2026-02-075 10.5 - Demande de report de la classification - Fleurons du Québec

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est actuellement membre du programme des Fleurons du Québec ;

Considérant que d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagements sont prévus sur le territoire municipal au cours de l'année 2026 ;

Considérant que ces travaux auront un impact majeur sur l'esthétique et les aménagements paysagers, rendant non représentative une évaluation de classification à l'été 2026 ;

Considérant que l'organisme des Fleurons du Québec offre la possibilité de reporter la classification d'un an tout en maintenant le statut de membre et les avantages qui y sont rattachés ;

Considérant que ce report permettra à la Municipalité de finaliser ses projets et de mieux se préparer pour la classification de la 22e édition (2027-2029) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité demande officiellement le report de sa classification des Fleurons du Québec à l'été 2027 ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la Municipalité confirme son intention de maintenir son adhésion au programme pour l'année de transition 2026 ;

Que la directrice générale, Mme Hanta Rasami, soit autorisée à transmettre cette décision à l'organisme des Fleurons du Québec et à signer tous les documents à cet effet.

2026-02-076 10.6 - Contribution financière aux bornes de recharge (projet village relais)

Considérant le projet d'installation des 2 bornes de recharge et les pièces justificatives fournies dans le cadre du programme « 4 500 bornes » du Circuit électrique ;

Considérant que les documents et les factures fournis ont été analysés et approuvés par l'organisme subventionnaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la contribution financière au montant de 41 697,91 \$ (avant taxes) octroyée par le Circuit électrique pour le projet d'installation des 2 bornes de recharge.

11 - LÉGISLATION

11.1 - 220-2026 # Règlement général de la bibliothèque

2026-02-077 11.1.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 220-2026 Règlement général de la bibliothèque

Le conseiller Mme Valérie Giguière donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Règlement # 220-2026 Règlement général de la bibliothèque

Le règlement vise à :

- Encadrer les services offerts à la bibliothèque municipale afin d'en assurer la pérennité et la saine gestion

Le projet de règlement # 220-2026 est déposé.

2026-02-078 11.1.2 - Adoption du projet de règlement # 220-2026 Règlement général de la bibliothèque

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 février 2026 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 février 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le projet du règlement # 220-2026 concernant le règlement général de la bibliothèque soit adopté ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Lampadaire - Solaire - Piste à rouleaux

Point à reporter.

2026-02-079 12.2 - Ligne téléphonique au Chalet des sports

Considérant l'offre de services de la firme AIA Sécurité inc. relative à la ligne téléphonique au Chalet des sports ;

Considérant que la municipalité a déjà ce service avec la firme Bell ;

	Mensualité par ligne téléphonique			Frais d'installation
Bell	60,17 \$/par mois			
AIA Sécurité inc.	6 \$/par mois par numéro	1 \$/ poste de téléphone	0,0108 \$ la minute	380,75 \$

*plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De continuer avec la firme actuelle Bell.

12.3 - Salle multifonctionnelle

2026-02-080 12.3.1 - Supplément frais d'ingénierie - Avenant 04

Considérant l'offre de services initial de la firme Pluritec dans le projet de la salle multifonctionnelle au montant de 64 500 \$;

Considérant que les mandats ont nécessité des travaux et de la surveillance de chantier supplémentaires ;

Considérant l'avenant 04 au montant de 55 596 \$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De négocier avec la firme Pluritec afin de réduire le montant de 55 596 \$ plus les taxes applicables ;

Et de fournir par la suite à la municipalité la version corrigée de l'avenant 04 et la facture finale suite à cette réduction.

2026-02-081 12.3.2 - Certificat de paiement #17



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant le projet de la salle multifonctionnelle au 1043 route Marie-Victorin (Ancienne église);

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de la salle à la firme FM Construction ;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le certificat de paiement 17, au montant de 380 307,63 \$, taxes incluses à la firme FM Construction ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De payer le certificat de paiement 17 au montant de 380 307,63 \$, taxes incluses à la firme FM Construction pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de la salle multifonctionnelle.

2026-02-082 12.3.3 - Concours de nom pour la salle multifonctionnelle

Considérant la résolution # 2026-01-036 ;

Considérant la demande des citoyens et du comité culturel d'ouvrir le concours à tous les citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'annuler la résolution # 2026-01-036 ;

Et d'ouvrir le concours à tous les citoyens jusqu'au 7 avril 2026.

2026-02-083 12.3.4 - Demande de révision de location - Les Productions Brique-à-Brac

Considérant la résolution numéro 2026-01-037 ;

Considérant la demande de modification de la plage horaire de la firme Les Productions Brique-à-Brac suite à cette résolution, et ce, pour mercredi de 17h à 21h pour leurs répétitions de la pièce de théâtre ;

Considérant que la majorité des participants et l'organisateur résident à Deschaillons-Sur-Saint-Laurent ;

Considérant que cette activité répond au besoin du comité de loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le comité des loisirs chapeaute les répétitions de la pièce de théâtre de la firme Les Productions Brique-à-Brac à la salle multifonctionnelle ;

D'accepter la demande de location gratuite de la salle selon l'horaire demandée ;

De mentionner aux responsables que certaines dates pourraient être modifiées sans préavis en raison d'activités administratives de la municipalité et que la résolution concerne seulement les répétitions de pièce de théâtre.



2026-02-084 12.3.5 - Location - Marché des Artisans

Considérant la demande de location de la salle multifonctionnelle gratuitement, et ce pour le 5 novembre 2026 au 8 novembre 2026 inclusivement du marché des artisans ;

Considérant que ce marché apporte une belle visibilité à notre municipalité et encourage l'économie locale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de location gratuite de la salle du 5 novembre au 8 novembre 2026 inclusivement.

12.4 - Bibliothèque

2026-02-085 12.4.1 - Contribution annuelle 2026 - Réseau biblio

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil municipal autorise une dépense de 6 677,76 \$, taxes incluses, pour la contribution annuelle 2026 au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

12.4.2 - Suivi - Bibliothèque

2026-02-086 12.5 - Demande d'aide financière - Réparation passerelle et sentier Club de VTT et motoneige Namasak

Considérant la demande d'aide financière conjointe du Club de VTT de Lotbinière Inc. et du Club de motoneige Namasak Inc. pour la réfection d'une passerelle et d'un sentier multifonctionnel au montant de 5 095, 21 \$;

Considérant l'estimation totale des travaux au montant de 31 647,71 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande d'aide financière au montant de 5 095,21 \$ pour la réfection de la passerelle et du sentier multifonctionnel.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

- Camp de jour VS Disponibilité du chalet des loisirs
- Rang Courteau
- Remerciement pour le micro-onde
- Village Relais

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Chalet des Loisirs - DEA non activé sur plate-forme
- Réseau d'aqueduc de Parisville
- Règlement # 220-2026
- Permis de construction - Salle multifonctionnelle
- Lampe sanctuaire
- PEQ
- OMH
- Fosses septiques
- Facture - cours d'eau
- Matières résiduelles
- Carrière Sablière
- Rang Saint-Joseph
- SPA
- Halte routière/Déneigement
- Salle multifonctionnelle / Aide Financière

2026-02-087

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h25.

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire